

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Approbation de deux conventions types pour la mise à disposition de matériel en faveur d'actions pédagogiques sur la thématique des déchets et pour la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 7

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Pierre Perez

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 030-17

objet **RS - Approbation de deux conventions types pour la mise à disposition de matériel en faveur d'actions pédagogiques sur la thématique des déchets et pour la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que par décision n° 252-09 du 22 octobre 2009, deux conventions types pour la mise à disposition de matériel pédagogique et de totems de tri ont été approuvées.

Depuis plusieurs années, la direction de la gestion des déchets organise des actions pédagogiques pour sensibiliser les élèves à la gestion des déchets. Les interventions proposées, adaptées à chaque niveau scolaire, portent sur le tri des déchets mais aussi sur la réduction des déchets à la source et les comportements éco-citoyens (consommation responsable, compostage, économies...). Elles contribuent également à mieux faire connaître les équipements d'agglomération et le fonctionnement de l'intercommunalité.

Afin d'accompagner certains organismes, les enseignants et leur classe dans une pérennisation des changements de comportement, du matériel pédagogique (jeux, DVD, CD-Rom, maquettes, etc.) peut être mis à leur disposition.

Un catalogue détaillé a été élaboré ainsi qu'un calendrier de réservation du matériel.

Depuis janvier 2017, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires sont également mises en place. La sensibilisation débute par une prise de conscience des quantités jetées lors des repas. Chambéry métropole - Cœur des Bauges met à disposition des établissements des moyens pour peser les restes de plateaux, pour éveiller la curiosité des élèves au gaspillage alimentaire et identifier des solutions techniques et pédagogiques pour diminuer les quantités gaspillées.

Les modalités de mise à disposition de tout ce matériel pédagogique sont précisées dans deux conventions à intervenir entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et les établissements scolaires ou autres organismes.

Il est proposé d'approuver les deux conventions types relatives à :

- la mise à disposition de matériel pédagogique sur la gestion des déchets,
- la mise à disposition de matériel pour la pesée et la sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 14 mars 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise à disposition de matériel pédagogique et de sensibilisation au gaspillage alimentaire et les conventions types correspondantes,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir ainsi que tous documents y afférants,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 030-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation de deux conventions types pour la mise à disposition de matériel en faveur d'actions pédagogiques sur la thématique des déchets et pour la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	23 mars 2017
Annexe :	Projet convention type prêt de matériel sensibilisation gaspillage alimentaire;Projet convention type matériel pédagogique;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H18965H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18965H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2017
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2017